

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°51 du 3 décembre 2010

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°8

CIRCULAIRE N° 0-47687-2010/DEF/EMM/CPM
modifiant la circulaire n° 363/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006 relative aux insignes du personnel des équipages de la
flotte titulaire d'un brevet de spécialité du service général.

Du 5 novembre 2010

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « condition du personnel de la marine ».

CIRCULAIRE N° 0-47687-2010/DEF/EMM/CPM modifiant la circulaire n° 363/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006 relative aux insignes du personnel des équipages de la flotte titulaire d'un brevet de spécialité du service général.

Du 5 novembre 2010

NOR D E F B 1 0 5 2 6 4 1 C

Précédent Modificatif :

Circulaire n° 0-75920-2007/DEF/EMM/CPM du 24 janvier 2008 (BOC N° 7 du 22 février 2008, texte 11.).

Texte modifié :

Circulaire n° 363/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006 (BOC/PP 25, 2006, texte 13. ; BOEM 557-1.2) modifiée.

Référence de publication : BOC N°51 du 3 décembre 2010, texte 8.

La circulaire n° 363/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006 est modifiée comme suit :

1. Point 2. « RÈGLES GÉNÉRALES. ». Au point 2.5. « Description des insignes ».

1.1. Ajouter l'alinéa suivant à la note de bas de page (1) :

« Le personnel QMF du métier de fusilier porte la banane « FUSILIER MARIN », en complément de l'insigne de spécialité des matelots d'équipage, sur la tenue de sortie et sur la tenue de combat. ».

1.2. Supprimer tout ce qui concerne « Agent postal » (désignation, figure et titres) et remplacer par :

« *Figure 3. Assistant de commandement.*



ASCOM - Assistant du commandement

Lettres ASCOM dans un cercle. ».

1.3. Supprimer tout ce qui concerne « Assistant de foyer » (désignation, figure et titres).

1.4. Renommer la figure 5. « Atelier naval » pour lire : « Figure 4. Atelier naval ».

1.5. Renommer et renommer la figure 6. « Commis aux vivres » pour lire : « Figure 5. Gestion des collectivités ».

1.5.1. Remplacer les titres et les sigles « COMMI - CUISI - MOTEL » par le sigle, le titre et la désignation suivants :

« GECOLL - *Gestion des collectivités*

Feuille d'acanthé. ».

1.6. Renommer la figure 7. « Détecteur ASM » pour lire : « Figure 6. Détecteur ASM ».

1.7. Renommer la figure 8. « Détecteur » pour lire : « Figure 7. Détecteur ».

1.8. Renommer la figure 9. « Électronicien d'armes » pour lire : « Figure 8. Électronicien d'armes ».

1.9. Renommer la figure 10. « Électrotechnicien » pour lire : « Figure 9. Électrotechnicien ».

1.10. Supprimer tout ce qui concerne « 11. Électromécanicien de sécurité. » (désignation, figure et titres) et insérer à la place :

« **Figure 10. *Entraînement physique militaire et sportif***



EPMS - Entraînement physique militaire et sportif

Tête de lion avec glaives. ».

1.11. Renommer la figure 12. « Fusilier » pour lire : « Figure 11. Fusilier ».

1.12. Ajouter :

« **Figure 12. *Gestion des ressources humaines***



GESTRH - Gestion des ressources humaines

Lettres RH dans un cercle. ».

1.13. Supprimer tout ce qui concerne la figure 27. « Secrétaire militaire » (désignation, figure et titres).

1.14. Renommer la figure 28. « Spécialiste des systèmes d'information et de télécommunication » pour lire : « Figure 27. Spécialiste des systèmes d'information et de télécommunication ».

1.15. Supprimer tout ce qui concerne la figure 29. « Moniteur de sport » (désignation, figure et titres).

1.16. Renommer la figure 30. « Timonier » pour lire : « Figure 28. Timonier ».

1.17. Renommer la figure 31. « Transfiliste » pour lire : « Figure 29. Transfiliste ».

1.18. Renommer la figure 32. « Transmetteur » pour lire : « Figure 30. Transmetteur ».

2. Point 3. « RÈGLES PARTICULIERS. ».

2.1. Remplacer le titre du point 3. « RÈGLES PARTICULIERS. » par : « 3. RÈGLES PARTICULIÈRES. ».

2.2. Point 3.1. « Insigne des fourriers. ».

2.2.1. Remplacer le titre du point 3.1. « Insigne des fourriers. » par : « Insigne des comptables logisticiens. ».

2.2.2. Remplacer le deuxième alinéa par l'alinéa suivant :

« Les seconds maîtres, quartiers-maîtres et matelots brevetés comptables logisticiens portent sur le haut de chaque manche un galon or à lézarde de 22 millimètres de largeur allant d'une couture à l'autre pour le manteau, le veston bleu et le caban et de la couture du coude à la saignée pour la vareuse bleue ».

2.2.3. Renommer la figure 33. « Insigne des fourriers » pour lire : « Figure 31. Insigne des comptables logisticiens ».

2.2.4. Renommer la figure 34. « Couture galon or » pour lire : « Figure 32. Couture galon or ».

2.3. Au point 3.2. « Insignes des électromécaniciens de propulsion de sous-marins (2). », renommer la figure 35. « Insignes des électromécaniciens de propulsion de sous-marins » pour lire : « Figure 33. Insignes des électromécaniciens de propulsion de sous-marins ».

2.4. Au point 3.3.1. « Insigne des maîtres d'armes. », renommer la figure 36. « Insigne des maîtres d'armes » pour lire : « Figure 34. Insigne des maîtres d'armes ».

2.5. Au point 3.3.2. « Insigne des musiciens de la flotte. ».

2.5.1. Renommer la figure 37. « Insigne des musiciens de la flotte. » pour lire : « Figure 35. Insigne des musiciens de la flotte ».

2.5.2. Renommer la figure 38. « Port de l'insigne. » pour lire : « Figure 36. Port de l'insigne ».

2.6. Au point 3.4.1. « Insigne des inspecteurs de la sûreté navale. », renommer la figure 39. « Insigne des inspecteurs de la sûreté navale » pour lire : « Figure 37. Insigne des inspecteurs de la sûreté navale ».

2.7. Au point 3.4.2. « Insigne des plongeurs démineurs. », renommer la figure 40. « Insigne des plongeurs démineurs » pour lire : « Figure 38. Insigne des plongeurs démineurs ».

3. Au point 4. « INSIGNE DU BREVET SUPÉRIEUR. ».

3.1. Renommer la figure 41. « Insigne du brevet supérieur » pour lire : « Figure 39. Insigne du brevet supérieur ».

3.2. Renommer la figure 42. « Port de l'étoile » pour lire : « Figure 40. Port de l'étoile ».

4. Point 5. « INSIGNE DE QUATRIÈME NIVEAU DE QUALIFICATION. ».

4.1. Remplacer le titre du point 5. pour lire : « 5. INSIGNE DU BREVET DE MAÎTRISE. ».

4.2. Renommer et remplacer la figure 43. « Insigne du quatrième niveau de qualification » pour lire : « Figure 41. Insigne du brevet de maîtrise ».

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Benoit CHOMEL DE JARNIEU.